



Haute-Garonne
académie
toulouse

La Principale
Adjointe

La Principale Adjointe
Aux professeurs de 3^{ème}

ASSR 2

Les attestations de sécurité routière (ASSR 1, ASSR 2, ASR) sanctionnent un corpus de connaissances et de compétences acquis progressivement dans le cadre d'un **continuum éducatif**. Ce « continuum éducatif » consiste à mettre en place pour les élèves et dès leur plus jeune âge une **éducation citoyenne favorisant une appropriation progressive de bonnes attitudes et l'acquisition de comportements responsables**.

Les attestations de sécurité routière sont obligatoires pour tous les jeunes nés à partir du 1er janvier 1988.

Dossier suivi par

Téléphone
05.61.98.45.10
Fax
05.61.98.45.15
Mél.

0311580z@ac-toulouse.fr

Route de Marquefave
31390 CARBONNE

L'ASSR 1, l'ASSR 2 et l'ASR permettent de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR ou permis AM) afin de conduire un deux roues motorisé.

L'ASSR 2, ou l'ASR est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Sont concernés par **l'ASSR 2** :

- Les élèves des classes de troisième et de niveau correspondant,
- des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2016),
- Les élèves qui suivent une formation de préapprentissage en LP ou en CFA,
- Les élèves âgés de plus de seize ans encore scolarisés et qui n'en sont pas titulaires.

L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le planning de **l'ASSR 2**.

Les Professeurs Principaux feront noter l'information dans le carnet de correspondance des élèves. Tous devront être présents car certains horaires sont pris sur les études

Classe	Accompagnateur	Date	Horaire	Salle
301 + Candidate libre	M. Camasses	Jeudi 15 Mars 2018	8H à 9H	Informatique 1 ^{er} étage
303	M. Schihin	Vendredi 16 mars 2018	8H à 9H	
305	M. Schihin	Vendredi 16 Mars 2018	9H à 10H	
304	M. Schihin	Lundi 19 Mars 2018	10H à 11H	
302	M. Schihin	Mardi 20 Mars 2018	9H à 10H	

La Principale Adjointe
V. ABRIBAT